

ENQUÊTE

EXIL FISCAL POUR LE PEINTRE PRÉFÉRÉ DE LA DROITE



Une plainte pour abus de faiblesse vise l'entourage du vieux peintre Zao Wou-Ki : il faut dire que sa femme l'a démenagé d'office en Suisse avec toutes ses œuvres juste avant l'arrivée de la gauche au pouvoir. Révélation.



Si des milliers de Français, effrayés par les menaces que ferait peser sur leur portefeuille rebondi l'arrivée à l'Élysée de François Hollande, sont en train de se demander s'ils ne vont pas se réfugier en Suisse, un couple a déjà franchi la ligne bleue de la frontière : le peintre d'origine chinoise Zao Wou-Ki et sa femme.

Ce vieux monsieur de 92 ans, installé en France en 1948 et reçu à l'Académie des beaux-arts en 2002, peignait encore jusqu'à ces dernières années, mêlant ses racines chinoises et son parcours occidental dans une abstraction inspirée le plus souvent de la nature. Avec des œuvres qui se vendent parfois à plusieurs millions d'euros, Zao, exposé et célébré dans le monde entier, est considéré comme un grand peintre du *xx^e* siècle. Est-ce dû au fait qu'il a été naturalisé par Malraux voilà près de cinquante ans, mais les politiques, notamment à droite, raffolent de son œuvre. Dominique de Villepin, un « ami de quinze ans », a préfacé en 2006 ses *Carnets de voyages* et lui a consacré un ouvrage en 2009, l'habillant de tous les talents : « Zao Wou-Ki appartient à un cercle d'ouvriers de l'esprit qui se sont donné pour tâche incroyable de sauver chaque jour le monde », écrit l'ancien Premier ministre dans une de ces envolées dont il a le secret. Son fils, Arthur de Villepin, qui produit du vin en Chine, a même recouru à l'une de ses œuvres pour orner les étiquettes de ses bouteilles voilà quelques mois.

Sarkozy, lui, vient d'installer dans son tout nouveau bureau du Conseil constitutionnel un tapis reproduisant une de ses œuvres. Et Chirac, en 2007, avait reçu une encre de Zao en cadeau de départ de l'Élysée. Il avait même fait le peintre grand officier de la Légion d'honneur, une décoration rare. Voilà un artiste très en cour...

Où, mais la fiscalité de ce côté-ci des Alpes semble avoir convaincu sa femme, Françoise Marquet, de prendre ses cliques et ses claques pour déménager avant que les impôts ne viennent, selon elle, vider la cassette du couple. Dans des mails au fils du peintre — que ce dernier a eu d'une première épouse — auxquels *Charlie* a eu accès (lire ci-dessous), la dame regrette « le climat actuel » annonçant « des jours difficiles économiquement, avec de très grandes charges fiscales », un « avenir politique » de la France « alarmant ». Rien que ça. De quoi l'obliger « à vendre beaucoup d'œuvres »

alors que « ma stratégie a été de raréfier le marché » pour maintenir la cote, assure-t-elle. Et puis, la Suisse, c'est bien pratique pour éviter de payer les droits de succession, suggère Françoise Marquet au fils de son mari : si « Wou-Ki décède avant toi, anticipe-t-elle, les économies que tu feras [...] seront énormes puisque tu passes de 40 % [c'est 45 % en réalité] à zéro ». Charmant.

Le problème, c'est que Zao Wou-Ki ne semble plus capable de faire la différence entre ce qui est bon pour lui ou pas. A-t-il décidé lui-même de quitter la France ? A-t-il donné son accord quand sa femme s'est séparée de certains tableaux ? Et d'ailleurs, où sont passées quelque 400 œuvres, sa propriété exclusive (le couple est marié sous le régime de la séparation de biens) ? Pourquoi une fonda-

LA FEMME DE ZAO WOU-KI ELLE S'INSPIRE PLUS DES COMPRESSIONS DE CÉSAR QUE DES PEINTURES DE SON MARI SE MET À L'ART!



tion Zao Wou-Ki a-t-elle été créée en Suisse, aussitôt le couple installé à Dully, au bord du lac Léman, dirigée par sa femme et des avocats, mais sans que le peintre en soit membre ?

Beaucoup de questions, mais peu de réponses. Inquiet de la tournure des événements, craignant que la femme de son père, avec laquelle il ne s'entend pas, ne s'approprie ses tableaux, Jia-Ling Zao a demandé sa mise sous tutelle et déposé plainte contre X pour abus de faiblesse le 30 mai dernier, comme *Charlie* peut le révéler. Car, atteint d'Alzheimer depuis quelques années, le peintre a subi « une altération médicalement constatée de ses facultés mentales », comme l'écrit son avocat, Jean-Philippe Hugot, dans sa requête de mise sous tutelle, après qu'un neurologue a constaté qu'il « n'est absolument pas en mesure de prendre une quelconque décision, qu'il est incapable de tenir une conversation ni de répondre à une quelconque question ».

« Mon client n'a aucun intérêt financier à

cette procédure. Le seul intérêt qu'il poursuit, c'est que la volonté de son père de rester en France soit respectée. Son père a toujours souhaité que son œuvre continue d'être honorée en France », explique Jean-Philippe Hugot. Le parquet de Paris, qui confirme le dépôt de plainte, était encore en train de l'étudier lundi 11 juin. À cause de la nouvelle adresse suisse du peintre, la juge des tutelles de Paris s'est déclarée incompétente. L'audience d'appel n'a pas encore eu lieu.

Estimant avoir été mis à l'écart par sa belle-mère depuis plusieurs mois, absent un temps de France, le fiston brise un tabou avec ces procédures, prenant même le risque que les secrets de famille s'échappent au grand jour. Il fait irruption, un peu comme un chien déboulant dans un jeu de quilles, dans le monde feutré de la politique, de la banque, des institutions culturelles, un milieu où le non-dit est souvent la règle et où l'état de santé du peintre n'est jamais évoqué en public. Car, après avoir eu vent de la demande de tutelle déposée par le fils de son mari, Françoise Marquet a effectué une démarche similaire en Suisse, joignant au dossier un paquet d'attestations de moralité, toutes à son honneur. De Villepin à la sœur de Giscard en passant par le couturier Ungaro, le directeur général d'Albin Michel, l'écrivain Pierre Daix, sans oublier des P-DG ou des artistes, tous ont rédigé des témoignages assurant de son dévouement à son mari.

Son avocat, Pierre Genon-Catalot, assure lui aussi que les seules motivations de ce déménagement ne sont autres que « la santé et le bien-être » du peintre malade. « Je rélute le soupçon d'un quelconque abus de faiblesse, madame Marquet n'a pas tiré de profit personnel de la situation. Toutes les œuvres sont inventoriées, et le départ de France s'est fait dans la transparence ». Selon lui, elle serait le tuteur « naturel » de Zao, puisqu'elle est sa femme. Quant aux œuvres et à la fondation, tout est clair : « Tout a été inventorié. La fondation, à laquelle j'appartiens, a été créée pour promouvoir le travail de Zao. Elle n'est propriétaire de rien du tout. »

En tout cas, la peur de l'arrivée de la gauche semble évidente. De quoi décerner à Zao Wou-Ki la palme du premier exilé fiscal de l'après-Sarkozy.

Laurent Leger

laurent.leger@charliehebdo.fr

La peinture de Zao Wou-Ki plaît à la droite.



As cas où Wou-Ki décède avant toi, les économies que tu feras sur les droits de succession seront énormes puisque tu passes de 40 % en France à zéro.

Si nous étions restés en France, il aurait fallu vendre à toute vitesse 30 à 40 tableaux pour que vous fassiez face aux droits de succession, ce qui aurait été une catastrophe pour la peinture de Wou-Ki.

Enfin, si tu vivais en France plus souvent, tu verrais que le climat actuel annonce des jours difficiles économiquement, avec de très grandes charges fiscales.

Le fait de vouloir partir en Suisse est une idée que nous avions déjà entendue depuis deux ou trois ans, mais si tu n'as pas eu courants. La pression fiscale en France est énorme, surtout pour les artistes, en ce qui concerne surtout le problème de sécurité sociale. Tous les avocats avec qui j'ai eu parlé et les experts-comptables sont stupéfaits par ce que nous payons.

L'avenir politique de la France, que tu ignores car tu n'y vis pas, est alarmant de ce point de vue. Et c'est ce qui t'oblige à vendre beaucoup d'œuvres alors que ma stratégie a été de raréfier le marché, ce qui pour le moment a fonctionné. Dans le contexte politique actuel, la pression fiscale va s'accroître et je vais devoir vendre pour payer les impôts et parce que je paye des impôts, vendre. C'est une spirale infernale.

Dans ses mails des 12 et 13 janvier 2012 adressés à son beau-fils, la femme du peintre s'alarme de la « pression fiscale » qui prendrait ces pauvres artistes à la gorge.